



DECLARATION LIMINAIRE DE LA SRIAS DU 08/10/2019

En préambule de l'ouverture de la séance plénière de la SRIAS IDF, suite au drame de l'attaque au couteau à la préfecture de police, nos pensées vont aux familles des victimes et à leurs proches. Nous voulons également rendre hommage à la directrice de l'école de Pantin et présenter nos condoléances à la famille et aux proches.

Par ailleurs, nous voulons rappeler dans cette déclaration liminaire le contexte dans laquelle se tient cette instance suite au mouvement de grève du 24 septembre 2019 qui a rassemblé près de 150 000 personnes contre la réforme des retraites. Le gouvernement vient également de créer par la loi PACTE à compter du 1^{er} octobre 2019 un PER (plan épargne retraite) et donc de lancer sans l'assumer la retraite par capitalisation, ce qui va bien évidemment à l'encontre de notre modèle sociale.

Concernant les points à l'ordre du jour, nous allons aborder le renouvellement du marché des chèques nuitées sans aucun bilan de ce dispositif. Nous rappelons en effet que 90% des chèques sont utilisés dans l'alimentaire alors qu'ils doivent l'être dans des hôtels du groupe ACCOR. Dès lors nous demandons à ce que les membres de la SRIAS soient associés le plus rapidement possibles au renouvellement de ce marché comme nous l'avons été pour le renouvellement du marché des crèches.

Nous regrettons également que près de 25% du budget « coupons sports » soit versé à la société DOCAPOST pour le traitement de la gestion des dossiers et il faudra impérativement revoir les modalités de cette action sociale sans bien évidemment pénaliser les bénéficiaires.

Enfin dans le cadre du dialogue social, et pour le bon fonctionnement de cette instance il nous paraît impératif d'avoir un calendrier réparti équitablement sur l'ensemble de l'année et de ne pas nous voir imposer une reprise de nos commissions six mois après la séance plénière du 8 octobre 2019.

La SRIAS ne peut fonctionner correctement et les crédits ne peuvent pas être consommés si le calendrier qui nous est imposé est uniquement fixé sur l'année budgétaire.

La CGT rappelle que l'action sociale n'est pas une rémunération pour les agents publics. Ces moyens et son fonctionnement doivent être renforcés afin de répondre aux besoins de chacun de ses bénéficiaires. Nous lutterons toujours pour le maintien de nos conquêtes sociales car le patronat comme l'administration ils ne désarment jamais pour vider de son contenu nos acquis sociaux